



## Charte du Danseur SEA

Bienvenue aux cours de Danse en ligne proposés par Saint-Égrève Accueil. Ce document vous est remis pour rappeler les règles élémentaires mais nécessaires, pour la pratique de l'activité.

Il vient en complément du règlement intérieur de SEA :

[www.saint-egreve-accueil.fr/association/organisation](http://www.saint-egreve-accueil.fr/association/organisation)

**Inscription** : au préalable, s'assurer auprès de son médecin de son aptitude à pratiquer cette activité.

Après avoir pris son adhésion à SEA, s'acquitter d'une cotisation de 10 € (redevance forfaitaire due à la SACEM, organisme collecteur des droits d'auteur pour la diffusion publique).

**Accès à la salle** : respect des consignes sanitaires. Accès uniquement en présence du professeur et aux horaires définis. Obligation **de changer de chaussures** pour accéder à la salle (parquet) avec ballerines, baskets, chaussures de salle, chaussures de danse, semelles plates et propres.

**Pas de chaussure de ville, ni chaussure de danse à talon, ni chaussette (sauf oubli ponctuel des chaussures de salle)**

**Important** : Votre activité danse en ligne est animée par une personne bénévole. Lorsque l'animatrice bénévole est indisponible, les séances sont annulées. La cotisation ne peut pas être remboursée.

L'inscription à l'activité nécessite une présence régulière à la fois pour progresser mais également pour ne pas perturber l'organisation. Des absences non justifiées ou répétées pourront entraîner votre affectation sur un autre créneau.

**Infos pratiques :**

**Responsables d'activité** : France JACQUIER-BRET : 06 75 73 00 89.

**Suppléante** : Nelly MARTIN : 06 87 98 23 10.

**Professeur** : Chantal DREVET.

**Horaires :**

**Lundi** : 1 groupe à 14h, 1 groupe à 15h30. **Mardi** : 1 groupe à 14h, 1 groupe à 15h30.

**Lieu** : Salle de Danse - Espace Robert FIAT.



## Charte du Danseur SEA

Bienvenue aux cours de Danse en ligne proposés par Saint-Égrève Accueil. Ce document vous est remis pour rappeler les règles élémentaires mais nécessaires, pour la pratique de l'activité.

Il vient en complément du règlement intérieur de SEA :

[www.saint-egreve-accueil.fr/association/organisation](http://www.saint-egreve-accueil.fr/association/organisation)

**Inscription** : au préalable, s'assurer auprès de son médecin de son aptitude à pratiquer cette activité.

Après avoir pris son adhésion à SEA, s'acquitter d'une cotisation de 10 € (redevance forfaitaire due à la SACEM, organisme collecteur des droits d'auteur pour la diffusion publique).

**Accès à la salle** : respect des consignes sanitaires. Accès uniquement en présence du professeur et aux horaires définis. Obligation **de changer de chaussures** pour accéder à la salle (parquet) avec ballerines, baskets, chaussures de salle, chaussures de danse, semelles plates et propres.

**Pas de chaussure de ville, ni chaussure de danse à talon, ni chaussette (sauf oubli ponctuel des chaussures de salle)**

**Important** : Votre activité danse en ligne est animée par une personne bénévole. Lorsque l'animatrice bénévole est indisponible, les séances sont annulées. La cotisation ne peut pas être remboursée.

L'inscription à l'activité nécessite une présence régulière à la fois pour progresser mais également pour ne pas perturber l'organisation. Des absences non justifiées ou répétées pourront entraîner votre affectation sur un autre créneau.

**Infos pratiques :**

**Responsables d'activité** : France JACQUIER-BRET : 06 75 73 00 89.

**Suppléante** : Nelly MARTIN : 06 87 98 23 10.

**Professeur** : Chantal DREVET.

**Horaires :**

**Lundi** : 1 groupe à 14h, 1 groupe à 15h30. **Mardi** : 1 groupe à 14h, 1 groupe à 15h30.

**Lieu** : Salle de Danse - Espace Robert FIAT.

